



EXTRAIT DE PROCES VERBAL

Conseil d'administration du 1^{er} octobre 2021

DELIBERATION

Approbation de l'arrêté portant modification de la composition du Conseil d'Administration du Crous Grenoble Alpes

Il est demandé aux administrateurs d'approuver les changements de titulaires et suppléants décrits ci-après :

Vu l'élection de Monsieur GALEZ, Président de l'Université Savoie Mont Blanc,

Vu la désignation de Monsieur Jean-François DREUILLE, Vice-Président Formation et Vie universitaire suppléant de Monsieur Philippe GALEZ, Président de l'Université Savoie Mont Blanc,

Vu la désignation en remplacement de Monsieur BEDOUCH, de Madame Véronique BRICOUT, Vice-Présidente en charge de la vie étudiante, handicap et accessibilité étudiante en qualité de représentante des établissements supérieurs,

Il est apporté à l'arrêté modifié du 18 mai 2020 les modifications suivantes, approuvées par Monsieur le Recteur de la région académique Auvergne Rhône Alpes :

D - Représentants des Etablissements d'enseignement supérieur :

Titulaire : Madame **Véronique BRICOUT** Vice-président en charge de la Vie étudiante, Handicap et accessibilité étudiante

Suppléant : Monsieur Jean-François VAILLANT

Titulaire : Monsieur GALEZ Philippe Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Suppléante : **Monsieur Jean-François DREUILLE**, vice-président Formation et Vie universitaire.

Il est précisé que ces changements, induisent la vacance d'un siège qui sera désigné par le Recteur d'académie de Région à la suite des prochaines élections étudiantes.

RESULTAT DU VOTE :

Nombre de présents : 15

Nombre de procurations : 3

Votants :

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de votes « contre » : 0

Nombre de votes « pour » : 18



EXTRAIT DE PROCES VERBAL Conseil d'administration du 1^{er} octobre 2021

Le conseil d'administration approuve la délibération.

Extrait certifié conforme au Procès-Verbal du 1^{er} octobre 2021

Fait à Grenoble, le 1^{er} octobre 2021

Le président du Conseil d'administration
Du Crous Grenoble Alpes

Monsieur FIONI,
Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la
recherche et l'innovation de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes



EXTRAIT DE PROCES VERBAL
Conseil d'administration du 1^{er} octobre 2021

DELIBERATION

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du Crous Grenoble Alpes en date du 17 juin 2021

Il est demandé aux administrateurs d'approuver le procès-verbal en date du 17 juin 2021, document diffusé au préalable aux membres de cette instance.

RESULTAT DU VOTE :

Nombre de présents : 15
Nombre de procurations : 3

Votants :
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes « contre » : 0
Nombre de votes « pour » : 18

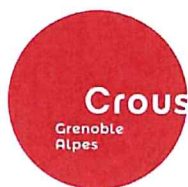
Le conseil d'administration approuve la délibération.

Extrait certifié conforme au Procès-Verbal du 1^{er} octobre 2021

Fait à Grenoble, le 1^{er} octobre 2021

Le président du Conseil d'administration
Du Crous Grenoble Alpes

Monsieur FIONI,
Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la
recherche et l'innovation de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes



EXTRAIT DE PROCES VERBAL

Conseil d'administration du 1^{er} octobre 2021 BUDGET RECTIFICATIF N°2 – EXERCICE 2021

Délibération :

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Article 1 : Le conseil d'administration en date du 1er octobre 2021 vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **Autorisations d'emplois – Tableau 1**
548 ETPT sous plafond – 6 ETPT hors plafond
Soit 556 ETPT

- **Autorisations budgétaires – Tableau 2**

- **DEPENSES**

- **Autorisations d'Engagement**

Personnel	17 970 373 €
Fonctionnement	20 823 940 €
Investissement	40 587 583 €
Total	79 381 896 €

- **Crédits de Paiement**

Personnel	17 970 373 €
Fonctionnement	19 715 010 €
Investissement	9 381 555 €
Total	47 066 938 €

- **RECETTES**

Globalisées	38 708 108 €
Fléchées	10 947 598 €
Total	49 655 706 €

Solde budgétaire : + 2 588 768 €

Article 2 : Le conseil d'administration en date du 29 novembre 2019 vote les prévisions comptables suivantes (Tableaux 4 et 6) :

Variation de trésorerie – Abondement	+ 1 850 514
Résultat patrimonial – Bénéfice	+ 247 365
Capacité d'autofinancement	2 209 917
Variation de fonds de roulement – Abondement	+ 1 126 180

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

RESULTAT DU VOTE :

Nombre de présents : 15

Nombre de procuration : 3

Ne prennent pas part au vote :

Votants : 18

Nombre d'abstentions :

Nombre de votes «contre » : 2

Nombre de votes « pour » : 16

Le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents la délibération.

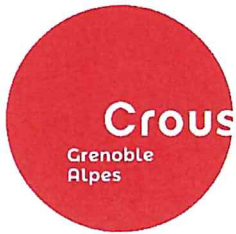
Extrait certifié conforme au Procès-Verbal du 1er octobre 2021,

Fait à Grenoble, le 1er octobre 2021

Le président du Conseil d'administration
Du Crous Grenoble Alpes

Monsieur FIONI,
Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et
l'innovation de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes





EXTRAIT DE PROCES VERBAL

Conseil d'administration du 1^{er} octobre 2021

DELIBERATION

Autorisation d'engager les marchés et contrats dans le cadre de la réhabilitation ARSONVAL

Le Crous Grenoble Alpes envisage la réhabilitation du site Arsonval situé à Grenoble.
Ce projet a été retenu dans le cadre du plan de relance.

L'opération porte sur la restructuration globale du siège d'Arsonval dont les objectifs sont :

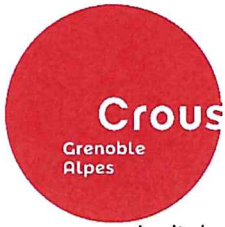
- **Améliorer la qualité de vie de la résidence actuelle** par l'intégration de cabines tri-fonctions (wc, douche et lavabo) au sein des chambres, l'augmentation du nombre de cuisines collectives, l'augmentation de l'équipement des chambres (connectiques), l'amélioration du confort thermique et acoustique.
- **Augmenter le nombre de logements** et proposer une offre d'hébergement plus adaptée aux standards actuels en termes de surface, de typologie d'hébergement (studios, colocation...) et d'équipements.
- Atteindre le niveau BBC rénovation sans labellisation et obtenir la certification NF Habitat HQE niveau performant pour l'ensemble des logements.
- **Moderniser la restauration universitaire** en proposant une offre alimentaire plus diversifiée, des espaces plus conviviaux et adaptés aux nouveaux modes de consommation, permettant d'autres usages et sur des plages horaires élargies.
- **Mettre aux normes techniques et réglementaires** l'ensemble du site, notamment en matière :
 - De sécurité incendie : isolement aux tiers, etc.
 - D'accessibilité PMR en rendant accessible la nouvelle résidence Arsonval et la totalité de la partie publique du restaurant afin de proposer une offre d'hébergement accessible bien situé à proximité du centre-ville de Grenoble
 - De sécurité sanitaire compte tenu de l'état général des locaux et surfaces des zones de production et de stockage, que des croisements de flux constatés.
- **Réduire les coûts de fonctionnement et d'exploitation** du bâtiment, notamment les consommations énergétiques, à travers une amélioration des performances énergétiques du bâtiment et un meilleur suivi des consommations.
- **Réduire l'empreinte carbone** du bâtiment.

La procédure choisie par le maître d'ouvrage pour la réalisation de ce projet est un marché de conception réalisation attribué selon la procédure d'appel d'offres négociée en application des articles R2161-12 à R2161-20 du code de la commande publique.

Le montant estimatif prévisionnel du marché de conception réalisation est de 12 700 000 € TTC.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 4/12/2020. La date limite de remise des offres était fixée au 16 janvier 2021 à 16h. 8 candidatures ont été reçues.

A l'issue d'une réunion du jury en date du 22 février 2021 et en application des critères de sélection des candidatures fixés au règlement de la consultation, trois candidats ont été admis à remettre une offre. Il



EXTRAIT DE PROCES VERBAL

Conseil d'administration du 1^{er} octobre 2021

s'agit des groupements d'entreprises (désignés par leurs mandataires) : Léon Grosse, Campenon Bernard, BLB Construction.

Une réunion du jury est prévue le 8 novembre 2021 afin de décider du classement des offres et de désigner le lauréat du concours parmi les candidats admis à remettre une offre.

Le conseil d'Administration est sollicité afin d'autoriser l'engagement de ce marché de conception réalisation par la Directrice Générale.

RESULTAT DU VOTE :

Nombre de présents : 13
Nombre de procurations : 4

Votants :
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes « contre » : 0
Nombre de votes « pour » : 17

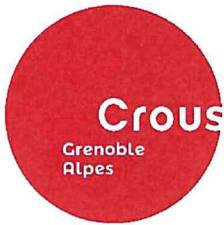
Le conseil d'administration approuve la délibération.

Extrait certifié conforme au Procès-Verbal du 1^{er} octobre 2021

Fait à Grenoble, le 1^{er} octobre 2021

Le président du Conseil d'administration
Du Crous Grenoble Alpes

Monsieur FIONI,
Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la
recherche et l'innovation de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes



EXTRAIT DE PROCES VERBAL

Conseil d'administration du 1^{er} octobre 2021

DELIBERATION

Autorisation d'engager les marchés et contrats dans le cadre de l'opération Cadran Solaire

Vu la délibération du 29 novembre 2019 portant expertise de l'opération cadran Solaire, actualisée le 4 juillet 2021 en attente de validation par les services du rectorat,

Vu l'avis favorable du contrôleur budgétaire régional,

Le Crous Grenoble Alpes envisage de construire une résidence universitaire et un restaurant universitaire au sein du projet urbain du « cadran solaire » (ex CRSSA) sur l'avenue des maquis du Grésivaudan à La Tronche.

Ce projet de construction a pour objet :

- La construction d'un restaurant universitaire d'une capacité de 450 équivalents repas ;
- La reprise d'un bâtiment existant (poste de garde) comme kiosque pour la vente à emporter ;
- La construction de 106 logements (120 places) répartis en 87 T1 (environ 18m²) et 12 T2 (environ 30 m²) pour couple ou duo, 5 T1 et 2T2 PMR, comprenant des espaces collectifs de service (hall d'entrée, laverie, espace de convivialité, local vélo)
- La construction d'un logement de fonction T4

La procédure choisie par le maître d'ouvrage pour la réalisation de ce projet est un marché de conception réalisation attribué selon la procédure d'appel d'offres négocié en application des articles R2161-12 à R2161-20 du code de la commande publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 17/12/2019.

La date limite de remise des offres était fixée au 10 février 2020 à 16h. 9 candidatures ont été reçues.

A l'issue d'une réunion du jury en date du 23 juillet 2020 et en application des critères de sélection des candidatures fixés au règlement de la consultation, trois candidats ont été admis à remettre une offre. Il s'agit des groupements d'entreprises (désignés par leurs mandataires) : Eiffage Construction, Bouygues Bâtiment Sud-Est et Campenon Bernard.

Le Jury compétent s'est à nouveau réuni le 16 juillet 2021 et a procédé au classement des offres en application des critères de jugements fixés au règlement de la consultation :

- 1/ Bouygues Bâtiment Sud Est
- 2/ Eiffage Construction
- 3/ Campenon Bernard.

Le lauréat du concours désigné par les membres du jury est le groupement Bouygues Bâtiment Sud Est pour une offre d'un montant de 12 429 279.88 € HT soit 14 915 135 € TTC dont 2 591 242 TTC de tranche conditionnelle.

Le conseil d'Administration est sollicité afin d'autoriser l'engagement de ce marché de conception réalisation par la Directrice Générale.



EXTRAIT DE PROCES VERBAL
Conseil d'administration du 1^{er} octobre 2021

RESULTAT DU VOTE :

Nombre de présents : 13
Nombre de procurations : 4

Votants :
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes « contre » : 0
Nombre de votes « pour » : 17

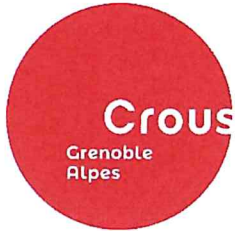
Le conseil d'administration approuve la délibération.

Extrait certifié conforme au Procès-Verbal du 1^{er} octobre 2021

Fait à Grenoble, le 1^{er} octobre 2021

Le président du Conseil d'administration
Du Crous Grenoble Alpes

Monsieur FIONI,
Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la
recherche et l'innovation de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes



EXTRAIT DE PROCES VERBAL

Conseil d'administration du 1^{er} octobre 2021

DELIBERATION

Délibération portant Adhésion au groupement d'intérêt public Campus UGA Valence Drôme Ardèche

Le groupement d'intérêt public ADUDA évolue en GIP « Campus UGA Valence Drôme Ardèche » avec les membres constitutifs suivants :

- Départements de la Drôme et de l'Ardèche
- Valence Romans Agglo
- UGA et Grenoble INP
- Crous Grenoble Alpes

Les deux conventions produites, une convention constitutive et une convention pluriannuelle de financement, sont soumises à l'approbation des administrateurs, elles précisent les règles d'adhésion du Crous Grenoble Alpes au GIP UGA Valence Drôme Ardèche.

RESULTAT DU VOTE :

Nombre de présents : 11
Nombre de procurations : 4

Votants :
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes « contre » : 0
Nombre de votes « pour » : 15

Le conseil d'administration approuve la délibération.

Extrait certifié conforme au Procès-Verbal du 1^{er} octobre 2021

Fait à Grenoble, le 1^{er} octobre 2021

Le président du Conseil d'administration
Du Crous Grenoble Alpes

Monsieur FIONI,
Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la
recherche et l'innovation de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes